

ABSENCES DE SERVICE FAIT



ECOLE :

COMMUNE :

Pour le pour la période du au

Civ.	NOM	Prénom	Emargement des personnels présents sur la période	Absence de service fait			
				Emargement des agents dont l'absence ne justifie pas l'application d'une retenue salariale*	Emargement des agents dont l'absence justifie l'application d'une retenue salariale	1er jour d'absence	Jour de reprise de l'activité

Fait à, le

Prénom - Nom du directeur de l'école :

Signature

* : congés prévus à l'article 34 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, ARTT, stage, formation, temps partiel, autorisation exceptionnelle d'absence, maladie.

Les informations recueillies dans le présent formulaire feront l'objet d'une saisie et d'un traitement dans les applications existantes de gestion (EPP, AGORA, AGAPE ou EPP privé suivant le cas) afin de gérer de façon automatisée les absences de service fait des agents. En application des textes en vigueur, toute absence de service fait donne lieu à une retenue sur traitement. Les informations ci-dessus seront accessibles aux seuls destinataires concernés, à savoir les services des trésoreries générales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant en s'adressant au service gestionnaire compétent mettant en œuvre la paie des personnels.